

**OBJET : déclaration d'abandon du bateau dénommé « Alpich » et transfert de propriété.**

Le Maire de Wambrechies,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi 2013-431 du 28 mai 2013 et notamment son titre III,

Vu l'article 713 du Code Civil,

Vu l'article L1127-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le constat d'abandon du bateau « Alpich » établi le 21 mars 2016 apposé sur le bateau et publié dans la revue « Fluvial » du numéro de mai 2016

Vu la mise en demeure en date du 21 mars 2016 adressée à Monsieur HOIN Christian l'avisant d'un délai de 6 mois pour faire cesser l'état d'abandon de son bateau « Alpich » immatriculé BX9514,

Considérant que Monsieur HOIN Christian ne s'est jamais manifesté ni pris les mesures de manœuvre ou d'entretien nécessaires pour faire cesser l'état d'abandon,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : le bateau dénommé « ALPICH », immatriculé BX9514 est déclaré abandonné à compter du 22 septembre 2016.

**Article 2** : La propriété du bateau « ALPICH » est transférée de droit à la Commune de Wambrechies, concessionnaire du port de plaisance de Wambrechies.

**Article 3** : le présent arrêté sera inséré dans un journal d'annonces légales, à savoir le magazine FLUVIAL et affiché en mairie dans les conditions habituelles.

**Article 4** : le présent arrêté sera notifié aux derniers domicile et résidence du dernier propriétaire connu, à savoir :

Nom : M. HOIN Christian  
Adresse : 59113 Seclin

**Article 5** : Monsieur le Maire de Wambrechies et Madame la Directrice des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Wambrechies, le 14 octobre 2016,  
Pour Le Maire,  
L'Adjointe Déléguée,  
Signé : Evelyne NOTEBAERT  
Pour expédition conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire,  
L'Adjointe Déléguée,



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

FLUVIAL -Nathalia Laffont  
 2 rue des Consuls  
 CS 30031  
 34973 LATTES CEDEX

Tél : 04 67 50 42 68  
 Fax : 04 99 64 32 38  
 nathalia@fluvialnet.com

**ORDRE D'INSERTION MAGAZINE FLUVIAL**

**Fluvial**

Date : 17-oct-16

Client : capitainerie de WAMBRECHIES

Responsable : HERBAUT SYLVIE

Format : 1/4 page  
 Dimension : 91x130 mm


Emplacement : FIN DE REVUE +  
 rubrique AO sur www.fluvialnet.com  
 Remarque :

	Parutions										
	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET/AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE/JANVIER	
Montant HT	N°259	N°260	N°261	N°262	N°263	N°264	N°265	N°266	N°267	N°268	
NET HT									640,00 €		
TVA 20%										128,00 €	
<b>TOTAL TTC / parution</b>										<b>768,00 €</b>	

Modalités de règlement :  
 chèque  
 virement  
 traite

Date, siret, signature et cachet du client  
 précédé de la mention **BON POUR ACCORD**

*Nathalia Laffont*  
 Benjamin Accorcel



**La facture vous sera envoyée le 2 novembre, règlement à réception**  
 Adresse de facturation :

Les appels d'offres et ventes aux enchères parus sur Fluvial sont relayés sur www.fluvialnet.com dès la sortie du magazine et jusque la date limite de dépôt des dossiers ou le lendemain de la mise aux enchères